

Assistant(e) familial(e) : profession pivot de l'accueil familial, acteur incontournable de la **protection de l'enfance !**



Professionnel-le au service de la mission de protection de l'enfance, membre à part entière de l'équipe d'aide sociale à l'enfance, vous demeurez néanmoins dans une situation précaire. La CGT poursuit sa lutte pour une véritable reconnaissance totale et effective de la profession et multiplie ses interventions auprès du gouvernement et des collectivités territoriales pour un statut à hauteur de vos responsabilités.

Profession pourtant définie, et reconnue depuis 2005 par un Diplôme d'État de niveau V, garant de nos qualifications et savoir-faire, la bataille pour la reconnaissance de notre métier est plus que jamais d'actualité ! Si des progrès sont enregistrés ça et là dans certains départements, le "guide de l'accueil familial" – communication officielle de notre collectivité – confirme par exemple de façon indiscutable la place de l'assistant familial au sein de la Direction de l'enfance comme "membre de l'équipe enfance de suivi de l'enfant" et affirme « *l'assistant familial participe à toute réunion de travail de l'équipe afin d'apporter aux autres membres, sa connaissance de l'enfant dans sa vie quotidienne...* »

« *l'assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de dix huit à vingt et un ans* » (Arrêté du 14 mars 2006 relatif au DEAF – annexe 1).

Notre diplôme d'État, lui, ne nous protège toujours pas de la précarité ! En effet, sans statut, aucune garantie de protection ne s'impose !

Notre syndicat se bat au plan national de façon globale mais c'est sur le plan local, dans les Bouches-du-Rhône que nous avons fait progresser le niveau de rémunération, la reconnaissance de notre profession dans les effectifs de l'institution, défendu l'attribution de la prime de fin d'année, l'accès à l'action sociale...

En février 2017, la mobilisation des assistants et assistantes familiales dans le cadre des élections à la CCPD (Commission Consultative Paritaire Départementale) et la confiance renforcée dans les actions menées par la CGT ont permis à notre syndicat d'obtenir un 2^{ème} siège au sein de cette instance.

Le 6 décembre auront lieu les élections professionnelles dans la fonction publique. Nous allons voter pour désigner nos représentants syndicaux au Comité Technique (CT) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP). Ces organismes consultatifs traitent des questions essentielles relatives à l'organisation et aux conditions de travail.



Le 6 décembre 2018 les assistants et assistantes familiales votent de nouveau !

Le 6 décembre 2018, en tant qu'assistant ou assistante familiale, vous allez voter par correspondance au CT et à la CCP (à ne pas confondre avec la CCPD !) nouvelle instance compétente pour toutes les procédures touchant à la discipline, au licenciement, au reclassement, au droit syndical des personnels contractuel.le.s dans les collectivités territoriales.



Tout au long de la précédente mandature, nos élu(e)s CGT – et notamment nos élues assistantes familiales – ont porté avec force nos revendications pour la reconnaissance de nos qualifications et de notre métier.

Ce que nous avons gagné avec la CGT depuis des années de luttes

- ▶ Le smic dès le premier enfant.
- ▶ Les services d'action sociale comme "Escapade", les chèques vacances...
- ▶ Plus récemment, les tickets cultures qui ont été augmentés grâce à nos interventions régulières.
- ▶ Les primes de fin d'année depuis 2015 sont effectives pour une reconnaissance de nos métiers mais nous continuerons à réclamer la même prime que tous les autres agents du Département.
- ▶ Les accès au locaux à l'aide du badge personnalisé et l'accès au matériel nécessaire (ordinateurs, photocopieurs) dans les Maisons de la Solidarité afin de constituer nos dossiers pour les enfants placés et autres documents.
- ▶ L'augmentation de l'indemnité d'attente a été une lutte de notre organisation syndicale depuis 1992. En effet, depuis des années nous demandons qu'elle soit équivalente au Smic. Par notre mobilisation, nous l'obtiendrons. Entre 2016 et 2017 nous avons obtenu une augmentation de l'ordre de 1 000 euros net de cette indemnité d'attente... La lutte continue pour obtenir 1 200 euros net !
- ▶ La Présidente avait annoncé lors des vœux pour 2017, la mise en place sur intranet de chèques vacances pour tous les agents. Hélas ! après questionnements auprès des services, les asfams n'étaient pas concernés. Nous sommes donc intervenus auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental et avons obtenu l'accord de ces chèques vacances d'un montant de 100 euros pour toutes les assistantes familiales travaillant pour le département des Bouches-du-Rhône. Concernant l'accès au spectacle et au goûter de Noël pour les moins de 12 ans, nous avons obtenu officiellement de recevoir nommément notre invitation jusqu'alors "non officielle" et très aléatoire....

Nous avons les moyens d'agir ! En renforçant l'action de la CGT, nous aurons la possibilité d'influer sur les choix de la Collectivité. Ensemble, défendons la place de notre profession.

VOTONS CGT !